

## Conditions Générales d'Utilisation du Service

### 1. Préambule

La société INEO, Groupe ENGIE, société anonyme au capital de 106 637 716,80 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro B 552 108 797, dont le siège est situé 1, place Voltaire, PARIS La Défense (92059) (« PetitBus ») a développé une solution accessible en mode SaaS depuis le site internet de PetitBus, [www.petitbus.com](http://www.petitbus.com) (le « Site ») ou depuis l'application mobile « PetitBus ». Cette solution permet à personnes ayant un ou plusieurs enfants (« Parents » ou « Parent ») de se mettre en relation soit avec d'autres Parents, soit avec des personnes n'ayant pas d'enfant (« Accompagnateurs » ou « Accompagnateur »), pour créer simplement des trajets collectifs encadrés soit par des Parents, soit par des Accompagnateurs volontaires à tour de rôle sur le principe des pédibus via des modes de transport doux (à pied, à vélo, à trottinette...) ou en covoiturage entre parents pour les trajets Domicile-Ecole, Ecole-Activité, Activité-Ecole ou Domicile-Activité (le « Service »). Les accompagnateurs qui souhaiteraient proposer leurs services avec un véhicule motorisés doivent absolument disposer des licences adéquates (VTC, Taxi...) pour exercer cette fonction.

Ce Service s'inscrit dans une démarche de réduction de la présence de voitures aux abords des écoles, de diminution de l'empreinte écologique et d'augmentation de l'activité physique des enfants et des parents. PetitBus intervient en tant que simple intermédiaire technique fournissant un outil technique aux utilisateurs.

### 2. Objet – Acceptation des CGU

Les présentes conditions générales d'utilisation ainsi que la charte de bonne conduite (ensemble les « CGU ») ont pour objet de définir les conditions et modalités de mise à disposition du service en ligne et les conditions d'utilisation du Service par les utilisateurs. L'inscription sur le Site et plus généralement l'utilisation du Service emporte l'acceptation pleine et entière des CGU.

PetitBus se réserve le droit de modifier à tout moment les CGU, les fonctionnalités ou les règles de fonctionnement du Service et notamment de proposer des services nouveaux, gratuits ou payants sur le Site. La modification prendra effet immédiatement dès la mise en ligne des CGU et acceptation par le Membre.

Dans le cas où un partenariat serait mis en place entre PetitBus et la municipalité dont le Membre dépend, les présentes CGU et les fonctionnalités du Service pourront être modifiées pour tenir compte de l'implication de cette municipalité dans le déploiement des modes de transports doux à travers le Service.

### 3. Description du Service

PetitBus permet à tout utilisateur, Parent ou Accompagnateur, inscrit sur le Site ayant accepté les CGU (un « Membre ») d'utiliser et de bénéficier du Service qui comprend l'accès aux fonctionnalités suivantes :

- Trouver des Parents proches géographiquement et ayant leurs enfants dans la même école ;
- Trouver des accompagnateurs proches géographiquement ;
- Créer, gérer et modifier une ligne de trajet collectif (« Ligne de PetitBus ») dans toutes les villes de France : définition du tracé, arrêts, horaires ;
- Rechercher une Ligne de PetitBus et inscrire son enfant sur la Ligne de PetitBus ;
- S'inscrire en tant qu'Accompagnateur sur une Ligne de PetitBus empruntée par l'enfant du Membre à certaines dates ;
- Accéder à l'annuaire des Membres ;
- Envoyer des messages instantanés aux Membres de la même Ligne de PetitBus ;
- Accéder et gérer un planning de la Ligne de PetitBus permettant de connaître les Membres inscrits comme Accompagnateurs à différentes dates.

### 4. Utilisation du Service

Afin d'utiliser le Service, un Membre doit préalablement s'inscrire sur le Site pour créer un compte utilisateur. Pour se faire, il doit remplir le formulaire d'inscription en ligne et fournir les informations suivantes :

- S'il est Parent : une adresse email personnelle valide, son nom, prénom, son numéro de téléphone, son adresse postale, une photo de profil, le nom de(s) l'école(s) de son (de ses) enfant(s) et leur année de naissance ainsi que le prénom de son enfant, son lien avec l'enfant (parent, beaux-parents, nounou, grands-parents, oncle/tante etc. ) ou avec l'école le cas échéant (Directeur de l'école, employé de l'école etc.), le numéro de sa police d'assurance responsabilité civile, le nom des compagnies d'assurance (responsabilité civile et scolaire pour chaque enfant).
- S'il est Accompagnateur : une adresse email personnelle valide, son nom, prénom, son numéro de téléphone, son adresse postale, une photo de profil, les lieux autour desquels il a la possibilité d'accompagner, le numéro de sa police d'assurance responsabilité civile, le nom des compagnies d'assurance (responsabilité civile).

L'utilisateur est également invité à choisir un mot de passe. Ces informations sont nécessaires pour assurer le fonctionnement du Service.

Les informations communiquées par les Membres à tout moment doivent être sincères et exactes. Elles doivent être mises à jour sans délai en cas de modification. Les Membres peuvent à tout moment accéder,

en se connectant sur le Site, aux informations communiquées et les modifier. PetitBus ne pourra en aucun cas être tenue responsable des informations erronées ou frauduleuses communiquées par les Membres.

Pour terminer la procédure d'inscription, les utilisateurs doivent confirmer, en cochant chacune des cases dédiées à cet effet, (i) qu'ils sont couverts par une assurance responsabilité civile ; (ii) que leur enfant est couvert par une assurance scolaire ; (iii) avoir pris connaissance des CGU et les accepter en cliquant sur la case : « J'ai pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation du Service PetitBus et les accepte ».

Après leur inscription, les Membres reçoivent un email permettant de vérifier et valider l'adresse email communiquée. Après avoir cliqué sur le lien dans cet email, ils reçoivent un email leur confirmant leur inscription, récapitulant les informations transmises et rappelant les principes de la charte de bonne conduite. Les CGU en vigueur sont jointes à cet email.

Le Membre a la possibilité de voir et de modifier son profil à tout moment.

## **5. Règles applicables à la création d'une Ligne de PetitBus et à son fonctionnement**

Les règles ci-dessous ont été établies sur la base des usages qui existent en matière de mise en place de pédibus.

### **5.1 Création d'une Ligne de PetitBus**

- Une Ligne de PetitBus a un point de départ, des arrêts et un terminus.
- Le trajet d'une Ligne de PetitBus ne doit pas dépasser (i) 20 minutes de marche pour les trajets à pied sur la base d'une vitesse moyenne de marche d'un enfant de l'ordre de 3000 mètres par heure soit environ 1000 mètres et (ii) 30 minutes de déplacement pour les trajets à vélo ou en trottinette sur la base d'une vitesse moyenne d'un enfant de l'ordre de 6000 mètre par heure soit environ 3000 mètres.
- Une Ligne de PetitBus comporte au maximum 4 à 5 arrêts. Pour fixer les horaires de passage, il convient de prévoir une pause de 1'30 minutes par arrêt.
- L'emplacement des arrêts de la Ligne de PetitBus doit permettre à tous les enfants et aux Membres accompagnateurs de stationner dans des conditions de sécurité satisfaisantes et sans bloquer la circulation.
- Il convient d'éviter autant que faire se peut, dans le tracé de la Ligne de PetitBus, les axes très fréquentés et d'emprunter autant que possible les voies réservées aux cycles pour les trajets effectués en vélo ou trottinette.

## **5.2 Règles de fonctionnement et de sécurité d'une ligne de pédibus**

- Les Membres et leurs enfants doivent respecter les horaires afin d'arriver à l'heure à l'école. Sur le trajet de la Ligne de PetitBus, les enfants doivent écouter et respecter les consignes des Accompagnateurs. Tous doivent adopter un comportement permettant de garantir leur propre sécurité et celle des autres.
- Les Accompagnateurs doivent respecter le code de la route. A ce titre, ils doivent emprunter les voies réservées au mode de transport utilisé par la Ligne de PetitBus. Afin d'être visibles, il est recommandé que les Accompagnateurs portent un gilet de sécurité.
- Pour des raisons de sécurité, un Accompagnateur ne pourra pas encadrer plus de 5 à 7 enfants en fonction de leur âge (5 en maternelle, 7 en élémentaire). En principe, une Ligne de PetitBus regroupe entre 5 et 20 enfants maximum. Pour des raisons de sécurité, il est recommandé d'avoir 2 Accompagnateurs minimum pour chaque trajet de la Ligne de PetitBus.
- Chacun des enfants scolarisés en maternelle sera conduit par un Accompagnateurs jusqu'à leur classe respective.
- Concernant les Lignes de PetitBus à destination d'un lieu d'activités et pour des raisons évidentes de sécurité, les Accompagnateurs devront confier les enfants à un responsable du lieu, identifié par avance, qui prendra en charge les enfants.
- Les Membres concernés sont informés en cas d'absence ou de désistement d'un Accompagnateur lorsque cette information est notifiée via PetitBus. Dans le cas où le nombre de Accompagnateurs serait insuffisant PetitBus recommande d'annuler le trajet prévu.

## **6. Engagements des Membres**

Les Membres s'engagent à lire et à expliquer à leurs enfants les règles de fonctionnement d'une Ligne de PetitBus et en particulier à s'assurer qu'ils ont compris et assimilé les règles de la Charte qui leur sont applicables.

Les Membres s'interdisent de faire un usage détourné du Service en dehors des finalités expressément prévues dans les CGU, notamment pour l'organisation de covoiturages ou pour organiser des trajets vers le domicile.

Les Membres garantissent ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale pour des atteintes aux bonnes mœurs ou pour des infractions sur mineurs.

## **7. Accès au Service et disponibilité**

Le Service est accessible, en principe 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris les dimanches et jours fériés à l'exception des périodes ou interventions de maintenance ou d'un cas de force majeure. Toutefois, le Membre est averti des aléas techniques inhérents à l'internet et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. PetitBus ne sera pas tenu responsable des éventuelles indisponibilités totales ou partielles du Service en résultant.

L'accès au Service par les Membres s'effectue à partir du Site ou de l'application mobile PetitBus au moyen d'une connexion internet en indiquant sur la page « Connexion » leur adresse email et leur mot de passe. L'utilisation d'identifiants qui sont personnels et confidentiels est destinée à réserver l'accès au Service aux Membres, à protéger l'intégrité et la disponibilité du Service, ainsi que l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des données des Membres.

## **8. Responsabilités des Membres**

Dans le cadre de la mise en place d'une Ligne de PetitBus, de son organisation et du déroulement effectif des trajets des Lignes de PetitBus, les Membres agissent sous leur seule et entière responsabilité. A ce titre, il est rappelé que PetitBus ne peut en aucun cas être considérée comme étant responsable ou « organisateur » de la Ligne de PetitBus. PetitBus est un tiers dans les relations entre les Membres et exclut de ce fait toute responsabilité à cet égard. Les Membres sont seuls responsables des dommages causés aux autres Membres ou à leurs enfants et des conséquences des réclamations ou actions qui pourraient en découler.

Il est rappelé que :

- Les Parents sont responsables civilement des dommages causés par leur(s) enfant(s) durant ledit trajet ;
- Les Accompagnateurs sont responsables civilement et pénalement des dommages subis par les enfants en cas de faute du Membre qui accompagne l'enfant ;
- En cas d'accident et d'absence de faute d'un Accompagnateur, l'assurance scolaire prendra, en principe, en charge les conséquences de l'accident.

Il est donc rappelé que le respect des dispositions du Code de la Route et en particulier des [articles R412-34](#) et suivants qui concernent la circulation des piétons est fondamental pour les Lignes de PetitBus pédestres.

## **9. Assurances**

Les Membres déclarent et garantissent avoir souscrit une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile pour tout dommage dont ils seraient à l'origine ou qui serait causé par leur(s) enfant(s)

lors d'un trajet de la Ligne de PetitBus ainsi qu'une police d'assurance scolaire garantissant leur(s) enfant(s) pour les trajets maison/école auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable (ces deux garanties peuvent être incluses dans la même police telle que dans une police d'assurance multirisques habitation). Ils s'engagent à maintenir ces garanties en vigueur ou des polices équivalentes tant qu'ils seront Membres du Site. Ils s'engagent à en justifier à PetitBus sur demande.

Dans le cas où le Membre aurait un doute quant à l'étendue des garanties souscrites, il s'engage à contacter son assureur pour s'assurer du respect de l'obligation ci-dessus.

En outre, il est rappelé qu'en cas de manquement à la présente obligation, le Membre devra prendre en charge sur ses biens personnels la réparation des dommages causés.

#### **10. Responsabilité de PetitBus**

PetitBus s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de fournir le Service dans les conditions prévues aux présentes.

PetitBus n'est responsable que des dommages directs subis par les Membres, résultant d'un manquement aux obligations contractuelles de PetitBus concernant le Service fourni et ce, dans les conditions définies dans les présentes. Toutefois, PetitBus ne pourra engager sa responsabilité en cas d'indisponibilité, suspension ou interruption du Site ou du Service, perte ou altération de données, utilisation anormale ou illicite du Site par un Membre ou de piratage informatique. Dans le cas où la responsabilité de PetitBus serait reconnue sa responsabilité sera limitée à la somme de 500 euros.

#### **11. Exclusion d'un Membre**

Les Membres s'engagent à respecter les CGU. En cas de manquement par le Membre ou son enfant à l'une des obligations prévues par les CGU qui serait constaté par PetitBus ou porté à sa connaissance par des Membres, PetitBus se réserve le droit à tout moment, sans préavis, d'interrompre ou de suspendre, de manière temporaire ou définitive, tout ou partie du Service ou l'accès au Site (y compris notamment le compte utilisateur). Le Membre sera informé de la mesure prise par PetitBus par email.

#### **12. Données personnelles**

Les données récoltées dans le cadre de l'utilisation du service le sont uniquement avec le consentement de l'utilisateur, qui accepte de fournir celles-ci, notamment au moment de l'inscription. Les données connectées sont celles visées à l'article 4 ainsi que la position géographique (éventuellement identifiée par géolocalisation si l'utilisateur a autorisé l'utilisation de ce procédé sur son navigateur).

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les Membres disposent d'un droit d'opposition pour un motif légitime, d'accès et de rectification sur les données personnelles les concernant, en adressant un email à PetitBus à l'adresse suivante : [hello@petitbus.com](mailto:hello@petitbus.com).

PetitBus se réserve le droit de communiquer tout ou partie des données personnelles collectées, soit pour respecter une obligation légale, soit en application d'une décision judiciaire, administrative, ou d'une autorité administrative indépendante (comme par exemple la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Ce traitement a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés en application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 sous le numéro iVC15723812. Le responsable de l'organisme déclarant INEO est Yann Rolland.

PetitBus s'engage à prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement pour préserver la sécurité des données personnelles concernant les Membres et notamment empêcher que ces données ne soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Afin de permettre le fonctionnement des pédibus, les Membres ont accès aux informations suivantes concernant les autres Membres : Nom, Prénom, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone. En revanche, les données fournies ne sont pas destinées à être transmises à des tiers. Ces données sont collectées dans le but de mettre le Service à disposition de l'utilisateur. Les données collectées par le service ne peuvent faire l'objet d'une réutilisation pour des finalités autres que celles prévues au départ et ne peuvent pas faire l'objet d'un transfert vers d'autres sociétés sans consentement préalable de l'utilisateur.

Les utilisateurs sont informés que les données utilisées dans le cadre du service sont hébergées par "Back4App", Back4App Inc, localisée 440 N Wolfe Rd, Sunnyvale, CA 94085, États-Unis. Cette société adhère aux principes du Safe Harbor, ce qui l'autorise à recevoir et traiter des données à caractère personnel venant des pays de l'Union Européenne.

### **13. Propriété intellectuelle**

Les éléments figurant au sein du Site, tels que sons, images, photographies, vidéos, écrits sont protégés par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. L'utilisateur s'interdit de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle afférents à ces éléments et notamment de les reproduire, représenter, modifier, adapter, traduire, d'en extraire et/ou réutiliser une partie qualitativement ou quantitativement

substantielle.

#### **14. Contenu saisi par les Membres et diffusé dans le cadre du Service**

Les Membres s'engagent dans les contenus qu'ils mettent en ligne à ne pas porter atteinte aux droits de tiers. L'espace dédié à la communication directe entre les Membres est réservé aux sujets liés au Service exclusivement. Les échanges se font dans un esprit de courtoisie et de respect. Tout message injurieux, à caractère raciste, portant atteinte à la vie privée, contenant des liens vers des sites ou des documents à caractère illicite sont strictement interdits.

PetitBus n'est en aucun cas responsable du contenu saisi sur le Site par les Membres. Toutefois, dès qu'il aura été porté à la connaissance de PetitBus qu'un contenu porterait atteinte aux droits de tiers, PetitBus pourra, soit supprimer le contenu litigieux soit demander au Membre concerné de le faire, et conduire à l'exclusion par PetitBus du Membre qui en est l'auteur.

#### **15. Litiges**

En tant que de besoin, la juridiction compétente en cas de litige sera considérée comme étant la juridiction civile de droit commun du ressort du lieu du siège de la Société.

**Version en vigueur au 27 Mars 2017**